

PEUGEOT OPEN EUROPE



[www.peugeot-openeurope.com](http://www.peugeot-openeurope.com)

QUESTIONS PRATIQUES / 2017



PEUGEOT

**POUR LA LIVRAISON DE VOTRE VÉHICULE** -- 3

**POUR PROLONGER VOTRE CONTRAT** ----- 4

**POUR RESTITUER VOTRE VÉHICULE** ----- 5

POUR UNE RESTITUTION ANTICIPÉE  
DE VOTRE VÉHICULE 6

POUR CHANGER DE CENTRE  
DE RESTITUTION 6

**AUTRES INFORMATIONS** ----- 7

**SPÉCIFICITÉS DOUANIÈRES** ----- 8

PARTICULARITÉ PORTUGAL

PARTICULARITÉ SUISSE

## MERCI D'AVOIR CHOISI PEUGEOT OPEN EUROPE !

Sur le site **[www.peugeot-openeurope.com](http://www.peugeot-openeurope.com)**, vous trouverez toutes les informations concernant votre contrat ainsi que les plans d'accès aux centres de livraison et de restitution, avec leurs jours et horaires d'ouverture.

## POUR LA LIVRAISON DE VOTRE VÉHICULE

Il est impératif, sans numéro de vol communiqué, de prendre rendez-vous auprès de votre centre de livraison 4 jours avant la date de livraison prévue.

Le jour de la livraison, vous serez attendu au maximum  
- 30 mn après l'heure de rendez-vous convenu  
- 1 h après l'arrivée du vol communiqué



## POUR PROLONGER VOTRE CONTRAT

**Quand:** au plus tard 4 jours ouvrables avant la fin de votre contrat.

**Contact:** PEUGEOT OPEN EUROPE, du lundi au vendredi (sauf jours fériés français) entre 8h et 16h30 au **+33 (0)1 56 47 60 09** ou **+33 (0)1 56 47 49 52**.

### Tarif de prolongation / jour

208	<b>40 €</b>
2008, 308, 308 SW et Partner	<b>45 €</b>
3008 et 4008	<b>50 €</b>
508, 508 SW et 5008	<b>55 €</b>
Traveller	<b>60 €</b>



## POUR RESTITUER VOTRE VÉHICULE



**Il est impératif de prendre rendez-vous avec votre centre de restitution pour organiser la restitution de votre véhicule.**

**Quand:** au plus tard 4 jours ouvrables avant la fin de votre contrat. Vous serez attendu au maximum 30 mn au-delà de l'heure convenue.

**Contact:** votre centre de restitution mentionné sur votre bon de commande (voir coordonnées sur la liste des centres remise à la livraison ou sur le site [www.peugeot-openeurope.com](http://www.peugeot-openeurope.com)).

### Éléments à rendre:

- le certificat d'immatriculation (carte grise ou CPI) du véhicule,
- les 2 clés du véhicule.

### Tarif 2017 de facturation des éléments manquants:

- Carte grise: 200 €
- Clé: 200 €

Merci de restituer le véhicule dans un état de propreté correct, correspondant à un usage normal.



Tout véhicule restitué sale (poils, sable, boue, sellerie tachée, débris laissés dans le véhicule...) fera l'objet d'un nettoyage complet facturé 80€.

## POUR RESTITUER VOTRE VÉHICULE

### POUR UNE RESTITUTION ANTICIPÉE DE VOTRE VÉHICULE

- Contactez le centre de livraison de votre choix pour prendre rendez-vous au plus tard 7 jours avant la date de restitution souhaitée,
- contactez votre représentant pour l'en informer.

#### Conditions de remboursement des jours non utilisés :

Vous pourrez prétendre à un remboursement des jours non utilisés uniquement si ces deux conditions sont remplies :

- contrat initial minimal de **30 jours**,
- et restitution **au moins 7 jours** avant la fin du contrat.

Envoyez votre demande de remboursement par écrit à votre représentant accompagnée impérativement d'une copie du reçu du véhicule qui vous aura été remis lors de la restitution par le centre. Le remboursement correspond à l'écart de prix entre le contrat initial et le contrat modifié sur lequel est appliquée une retenue de 20 %.

**Pas de remboursement pour les 21 premiers jours de contrat (35 premiers jours pour Traveller).**



**Important :** En cas de prolongation du contrat, il ne peut y avoir de remboursement au titre de restitution anticipée.

### POUR CHANGER DE CENTRE DE RESTITUTION

**Quand :** au plus tard 5 jours ouvrables avant la fin de votre contrat.

**Contact : PEUGEOT OPEN EUROPE**, du lundi au vendredi (sauf jours fériés français) entre 8 h et 16 h 30 au **+33 (0)1 56 47 60 09** ou **+33 (0)1 56 47 49 52**.

En cas de restitution en France au lieu d'une restitution à l'étranger, il ne peut y avoir de remboursement de surcoût.

## AUTRES INFORMATIONS

- L'entretien de votre véhicule doit être réalisé conformément aux préconisations de la notice d'utilisation et toute intervention sous garantie doit s'effectuer dans le réseau Peugeot.
- Ne laissez jamais dans le véhicule :
  - **le certificat d'immatriculation** du véhicule
  - **la carte verte internationale** d'assurance automobile
  - **les clés** du véhicule
- Durant votre séjour, vous pourrez installer à vos frais, des pneus neige. Cependant, le véhicule devra être restitué avec ses pneus d'origine.



# SPÉCIFICITÉS DOUANIÈRES

## PARTICULARITÉ PORTUGAL

La législation portugaise limite à **90 jours** la durée de circulation des véhicules immatriculés en TT (Transit Temporaire) sur son territoire.

Un document nommé « **GUÍA DE CIRCULAÇÃO** » non renouvelable est exigé et doit être obtenu auprès des douanes. Nous vous recommandons de le faire à la frontière d'entrée ou à l'un des bureaux de douane des principaux ports ou villes du pays.

## PARTICULARITÉ SUISSE

La législation suisse demande aux étudiants ou stagiaires étrangers résidant temporairement en Suisse pour leurs études, arrivant avec un véhicule non immatriculé en Suisse, de se déclarer à la douane en complétant un document « **15 – 30** » (disponible au bureau de douane). Ce document coûte environ 25 CHF.

**Important:** Il est de votre responsabilité de vous conformer à la législation en vigueur dans les pays visités, notamment la validité de votre permis de conduire.



# CUSTOMS' SPECIAL INFORMATION

## SPECIAL INFORMATION FOR PORTUGAL

Portuguese legislation limits the duration of driving a vehicle registered as TT (Temporary Transit) to **90 days** within Portugal.

A non-renewable document entitled "**GUÍA DE CIRCULAÇÃO**" is required and must be obtained from customs. We advise you to do this at the border or at one of the customs offices in major cities or ports across the country.

## SPECIAL INFORMATION FOR SWITZERLAND

Swiss legislation stipulates that students or trainees temporary residents in Switzerland, with a vehicle not registered in Switzerland, must declare themselves at customs by completing a "**15-30**" document (available at the customs office). This document costs about 25 CHF.

**Important:** It is your responsibility to comply with the legislation in force in the countries visited, including checking the validity of your license.

